

Bonne soirée !

RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE DE PERSONNES

Association des optométristes du Québec

Distribué par

Sogedent  Assurances^{inc.}

Cabinet de services financiers

Caractéristiques supérieures

Vous bénéficiez :

- ✓ **D'un contrat haut de gamme à des prix très concurrentiels**
- ✓ **De prélèvements automatiques mensuels sans intérêts**
- ✓ **D'une structure de prix, par tranche de 5 ans, adaptée à l'évolution de votre capacité de payer**

Assurance vie

- ✓ Couverture adaptée à vos besoins professionnels et familiaux
- ✓ Protéger les vôtres contre la perte de leur principal soutien financier advenant votre décès
- ✓ Couvrir un emprunt bancaire que vous avez dû contracter dans une association d'affaires

Assurance vie - Caractéristiques

- ✓ Assurance en cas de décès ou mutilation accidentels
- ✓ Assurance vie des personnes à charge
- ✓ Exonération de primes en cas d'invalidité totale
- ✓ Droit de transformation en un contrat individuel
- ✓ Indexation annuelle de la somme assurée

Offre spéciale aux finissants 2010

Assurance vie

- ✓ Si vous adhérez en 2010, pour une protection maximale de 80 000 \$, vous êtes accepté sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité

Assurance invalidité

- ✓ Des garanties d'assurance invalidité adaptées à votre réalité
- ✓ Des tarifs qui vous font faire des économies substantielles

Assurance invalidité perte de revenu

- ✓ Une définition d'invalidité totale protégeant l'exercice de vos fonctions professionnelles habituelles
- ✓ Une protection en cas d'invalidité partielle si, par suite d'un accident ou d'une maladie, votre capacité d'exercer l'optométrie est réduite et si vous subissez, de ce fait, une perte de revenu net

Assurance invalidité perte de revenu

- ✓ L'indexation annuelle des prestations au coût de la vie
- ✓ Le choix de délais de carence
- ✓ Aucune clause de maladie préexistante

Offre spéciale aux finissants 2010

Si vous adhérez en 2010 :

- ✓ vous êtes couvert jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité
- ✓ en cas d'invalidité, vous n'aurez pas à justifier votre revenu pour ces 2 000 \$ de protection, et ce, pour les 3 premières années

Offre spéciale aux finissants 2010

L'Association des optométristes vous offre de payer, en votre nom, la prime des premiers 1 000 \$ de protection à compter de ce soir jusqu'à la fin de l'année 2012

D'une grande valeur

- ✓ 1 000 \$ d'indemnité par mois représentent 12 000 \$ par année
- ✓ Pour une personne de 25 ans, invalide jusqu'à 65 ans, cela représente une indemnité de 480 000 \$

Simple

- ✓ Remplir la section « Identification » du formulaire
- ✓ Répondre à la question sur l'usage du tabac
- ✓ Signer le formulaire

Intéressant

- ✓ À la fin de la soirée, nous procéderons au tirage d'un *iPod Classic* parmi les inscriptions reçues

Assurance invalidité frais de bureau

- ✓ Choix d'indemnisation constante ou dégressive
- ✓ Choix d'un délai de carence de 21 ou de 30 jours

Assurance en cas de maladie grave

- ✓ Une assurance qui vous garantit une somme forfaitaire exempte d'impôt 30 jours après qu'une maladie grave assurée ait été diagnostiquée
- ✓ Jusqu'à 23 maladies couvertes, dont la crise cardiaque, l'accident vasculaire cérébral, le cancer, l'infection au VIH contractée dans le milieu de travail

Fonction conseil

- ✓ Une révision périodique de vos besoins en assurance vous évitera d'être trop assuré ou, au contraire, d'imposer aux vôtres, à votre décès ou en cas d'invalidité, une diminution du train de vie auquel ils sont habitués
- ✓ Une mise à jour de vos besoins financiers vous est proposée le 1er janvier de chaque année

Assurance médicaments

- ✓ Une assurance rendue obligatoire par la Loi
- ✓ Un programme d'assurance de type catastrophe
- ✓ Selon la liste des médicaments approuvés par la RAMQ

Assurance maladie complémentaire

- ✓ Assurance voyage
- ✓ Assurance annulation de voyage
- ✓ Service d'assistance voyage
- ✓ Soins hospitaliers
- ✓ Soins médicaux (hors Québec)

Merci!

Antoine Viau

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
aviau@sogedent.qc.ca

Sylvie Blain

Conseillère en sécurité financière
Conseillère en régimes d'assurance collective
sblain@sogedent.qc.ca

Diane Auclair

Conseillère en sécurité financière
Conseillère en régimes d'assurance collective
daclair@sogedent.qc.ca

Tél. : 514 288-6272 1 888 SOS-OPTO

www.sogedent.qc.ca